Image not found or type unknown

Information sur une succession parents enfants

Par **Mafabien**, le **14/07/2018** à **16:51**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je suis divorcée en attente des partages d une maison ou éventuellement d'une soulte. Au RSA je souhaiterai demander l aspa en guise de retraite vu que je n ai'pas été déclaré durant une grosse partie de ma vie étant Marie a un artisan.ce que je sais de cette indemnisation de l état, c est que les enfants seront obligés de rembourser après mon décès. Aussi. Ma question est la suivante . Que puis je faire maintenant avant de faire ma demande d aspa, afin que les enfants n aient pas à rembourser ? Puis je faire une donation ? Car il semblerait que pour cette allocation, il ne faut pas bénéficier d aucune sorte de biens, qu'elle soit en argent ou en immobilier ! Dans l instant présent, ces partages ont eu lieu chez le notaire, mais sont en attentes car c est mon ex mari qui se trouve dans la maison.

MERCI marque de politesse[smile4]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés